

# ***DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mil seize, le vingt neuf février à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mondreville, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mondreville, sous la présidence de M. Patrick CHAUSSY, Maire.

**Présents :** Mesdames Nicole FROT, Bernadette BARBOSA, Messieurs Mathurin PHILIPPEAU, Jean-Sébastien POITOU, Florent SÉCHET, Jean-Claude HUREAU, Mesdames Sophie LLAVATA, Isabelle NOUE, Madame Laurence TAVERNE.

**Absents excusés :** Messieurs Éric FLON

**Procuration :** Monsieur Éric FLON à Monsieur Patrick CHAUSSY

**Secrétaire de séance :** Madame Laurence TAVERNE.

Le compte-rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION N° D2016.02.100 OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2016**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article L.1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

À l'issue de l'exercice 2015, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés ont pu faire l'objet de reports de crédits permettant de payer des factures arrivant avant le vote du budget primitif 2016.

À l'inverse, certaines prestations doivent pouvoir être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif qui, compte tenu des modifications liées aux finances des collectivités territoriales, interviendra tardivement. Il convient de mettre en œuvre à nouveau ces dispositions réglementaires pour le budget de la Commune.

Le montant total des crédits inscrits au budget 2015 aux opérations d'investissement et aux chapitres 20, 21 et 23 s'élève à 313 734 €.

À ce titre Monsieur le Maire propose d'ouvrir les crédits suivants :

Chapitre 20 : 4 433 €  
Chapitre 21 : 50 000 €  
Chapitre 23 : 24 000 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide** d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits hors dette prévue au budget primitif 2015.

**Délibération votée à l'unanimité**

## **DÉLIBÉRATION N° D2016.02.101 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'ÉQUIPEMENT RURAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet la mise en place de citernes enterrées sur les hameaux de « Pilvernier », « La Curée », « La Cailleterie » pour un montant de travaux estimé de 122 235,57 € HT soit 146 682,68 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et son échancier.

Il précise qu'une demande de subvention a été sollicitée auprès de l'État (DETR) pour un montant de 61 117,79€ de subvention prévisible.

Le Conseil Municipal s'engage

- Sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,

# ***DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

- A réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la signature de la convention,
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuel de cette opération,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- S'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2016,
- A ne pas dépasser 70% de subventions publiques.

**Délibération votée à l'unanimité.**

## **CHOIX DES ENTREPRISES RESEAU INCENDIE**

Après lecture des devis des entreprises MERLIN TP, EXEAU CENTRE et VAUVELLE le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a choisi l'entreprise Merlin TP pour la réalisation du réseau incendie des hameaux de Pilvernier, la Curée et la Cailleterie pour un coût de :

- 30 155€ H.T. Pilvernier bourg
- 32 080 € H.T. la Cailleterie
- 32 080 € H.T. la Curée

## **CHOIX DES ENTREPRISES SALLE POLYVALENTE ET ECOLE**

Après en avoir délibéré le conseil municipal a choisi :

- ✓ l'entreprise KUFIT pour la rénovation des peintures de la salle polyvalente pour une somme de 2 779 € H.T. et la réfection des peintures des grilles de l'école pour une somme de 3 389 €HT.
- ✓ l'entreprise BIDEF pour le changement des dalles de plafond pour la somme de 8 076€ H.T.

## **RÉNOVATION DE L'ÉGLISE**

Après renseignements pris auprès de plusieurs communes sur les prestations des deux architectes : Mr Prieur et Mr Leriche, le choix s'est porté sur Monsieur Leriche à 7 voix contre 3.

## **COMMISSION DE SECURITE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au cours de la réunion avec le bureau Veritas, il a été demandé :

- ✓ qu'une signalétique « handicapé » pour un emplacement de parking soit installée (panneau + marquage au sol)
- ✓ que les volets de la salle de réunion soient toujours ouverts (salle de confinement)
- ✓ que la poignée de la fenêtre en angle soit descendue pour accès handicapés, ou que la fenêtre soit remplacée
- ✓ une signalétique du plan évacuation affichée
- ✓ qu'un grillage soit posé sur les barreaux de la descente de cave
- ✓ demande une attestation pour la vérification de charge du plancher bois du local archives (montant de 700 € H.T.)
- ✓ demande la vérification des extincteurs

## **TRAVAUX DIVERS**

Pose d'un luminaire « rue des Noyers » : une demande de devis a été faite à l'entreprise NDGL.

La montée en débit : une armoire sera installée dans la cour de l'ancien logement de fonction de l'école dès 2016. Ceci nous donnera un débit minimum de 40 mégas départ de l'armoire et dégressivement, de 5 mégas aux points les plus loin (Pilvernier, la Curée, Trémainville).

Suite à l'acquisition pour l'euro symbolique d'une partie d'un terrain de la CUMA de Pilvernier, et afin d'officialiser cette cession, les frais de division de parcelles et les actes notariés s'élèveront à environ 1 600€ H.T. à la charge pour moitié à la commune et moitié à la CUMA.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Compte rendu par les délégués des réunions des syndicats :**

Installation sportive des collèges et lycée : participation des communes s'élèvent à 35.98 € par élève, (7 pour la commune)

# ***DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

## **SMETOM :**

- Nombreuses erreurs dans le tri sélectif
- Des poubelles individuelles pour ordures ménagères seront distribuées courant août, les grands containers de la commune seront supprimés.

Monsieur Hureau Jean-Claude présente un devis de 1500 € HT à prévoir au budget pour la création d'un avaloir (évacuation des eaux pluviales à Pilvernier)

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la réunion close.

La séance est levée à vingt deux heures trente minutes.